

Nevers le 20 SEP. 2012

Direction des Infrastructures
et des Transports de la Nièvre

Affaire suivie par Olivier CHESNEAU
☎ 03.86.61.87.36
OC/ADM/12/373

**FEDERATION FRANCAISE DES MOTARDS
EN COLERE DE LA NIEVRE
24 Quai de Mantoue
58000 NEVERS**

- à l'attention de M. Pascal Biston -

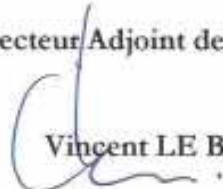
Monsieur,

Par courrier en date du 13 avril 2012, vous demandez à la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est (DIRCE) d'étudier la mise en place d'écrans motos sur les glissières de sécurité situées sur la RD58, en extérieur de courbe, après le giratoire Est de l'échangeur de Magny-Cours en direction du circuit. La gestion des routes départementales relevant de la compétence du Conseil Général, la DIRCE m'a retransmis votre demande.

Compte tenu de la courbe et du trafic important de 2 roues motorisés lié aux circuits, la pose d'écrans motos paraît effectivement justifiée dans le cas présent. Après avoir vérifié que ce dispositif était techniquement adaptable sur les glissières démontables présentes dans cette courbe, permettant l'accès à la 2x2 voies lors de la mise en sens unique en sortie de manifestations sportives telles que le Bol d'Or et le Super Bike, et que l'allongement du temps de dépose était acceptable dans le cadre de la mise en œuvre de ces plans de circulation, je vous informe que le Conseil Général procédera prochainement à la pose d'écrans motos sur la totalité de la section de glissières de sécurité.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Adjoint des Infrastructures,



Vincent LE BOUAR

Copie : DIR Centre Est
UTIR NSN
SIS
Chrono